

Fiche d'interprétation du comité de pilotage de la certification

Référence réglementaire : Annexe 3 de l'arrêté du 19 février 2013

La présente fiche est publiée sur le site <https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

N° de fiche : 1	Objet : Matériels devant être présents lors des audits	Date de validation : 29 novembre 2019
Question :	Quels matériels doivent être présents lors des audits ?	
Réponse :	<p>Afin de permettre aux organismes certificateurs de s'assurer que les audités ont une utilisation correcte des principaux matériels, ce qui comprend notamment l'étalonnage, l'autocontrôle sur des points existants (cas du GNSS), le réglage, la mise en œuvre, la connaissance de leurs limites, la lecture et les exploitations des résultats, il est nécessaire que soient disponibles lors de l'audit :</p> <p>Pour l'option « Détection » :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'équipement nécessaire pour la méthode électromagnétique : générateur et récepteur, pinces de raccordement, tores adaptés aux diamètres des câbles, aiguille détectable équipée d'une sonde, transformateur d'isolement- Un géoradar <p>Pour l'option « Géoréférencement » :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une station totale (notamment pour les zones non-couvertes)- Un système GNSS (Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites) avec possibilité de post-traitement- Un logiciel topographique ou un outil de calcul polygonale <p>Le recours à la location n'est pas interdit (cf. point 4 de l'annexe 1 de l'arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux). Néanmoins, dans ce cas, il doit être vérifié que toutes les techniques sont maîtrisées et lors des audits de surveillance qu'elles ont été utilisées de manière à ce que la compétence soit maintenue.</p> <p>Les équipements mentionnés ci-dessus constituent le minimum devant être présent le jour de l'audit, ils peuvent être complétés autant que de besoin par l'entreprise auditée.</p> <p>La présente fiche est établie sur la base des connaissances techniques actuelles et pourra être modifiée en fonction des évolutions technologiques à venir.</p>	